

## Avis au public

### Développement du réseau tramway à Luxembourg Extension K2A « Pfaffenthal – Laangfur »

#### Étude d'évaluation des incidences sur l'environnement

L'avis suivant est publié sur le Portail national des enquêtes publiques. Il est par ailleurs publié dans quatre journaux quotidiens publiés au Grand-Duché de Luxembourg et publié par voie d'affiche dans la Ville de Luxembourg en conformité de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

**Procédure** : Évaluation des incidences sur l'environnement dans le cadre des infrastructures de transport

**Description** : Extension K2A « Pfaffenthal – Laangfur » du réseau tramway à Luxembourg,

**Objet** : Dans le cadre du développement du réseau tramway à Luxembourg, l'extension K2A qui se déroule sur le plateau du Kirchberg a pour vocation de desservir les institutions implantées le long du boulevard Adenauer ainsi que les résidents de l'ancien Kirchberg.

Le tracé en voie double d'une longueur de 2,3 km, qui comprend 3 nouvelles stations, se débranche de la ligne 1 au niveau de la station Pfaffenthal pour rejoindre le futur quartier du Laangfur. La plateforme tramway végétalisée s'insère de manière centrale sur le boulevard Adenauer, garantissant ainsi l'accès de chacune des entrées et sorties privées sur la voirie.

L'insertion du tramway sur ce tronçon s'accompagne du réaménagement complet de l'espace public de façades à façades sur le boulevard avec notamment l'introduction d'une piste cyclable bi-directionnelle au nord du boulevard et la volonté d'apaiser le trafic routier en favorisant la mobilité douce et végétalisant cet axe.

Le projet correspond aux critères du règlement grand-ducal modifié du 15 mai 2018 établissant les listes de projets soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement, annexe II (Liste des projets soumis à une évaluation des incidences pour lesquels les seuils et critères fixés sont atteints), point 7 (les projets de ligne de tramway, de plus d'un kilomètre à l'intérieur d'un tissu urbanisé composé principalement de zones d'habitation et de zones mixtes et de 2,5 km en dehors). Conformément à l'article 2, paragraphe 3, point a) de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (« loi EIE »), le projet est donc soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE).

Consulter la fiche (N° de dossier: 101492) sur <https://environnement.public.lu/fr/>

**Consultation du dossier :** <https://enquetes-publiques.lu/>

Le dossier peut également être consulté à l'Hôtel de Ville de la Ville de Luxembourg, 42 Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

**Date de publication :** 18/11/2022

**Commune(s) d'implantation :** Ville de Luxembourg

**Maître d'ouvrage :** LuxTram S.A.

**Autorité compétente :** Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

**Autorité organisatrice :** Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, Ville de Luxembourg et LuxTram S.A

**Base légale :** Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement

**Durée de l'enquête publique :** 30 jours, du 18/11/2022 au 19/12/2022 inclus

**Modalités de l'enquête publique :** Les observations et objections contre le projet doivent être déposées par le biais du portail national des enquêtes publiques (<https://enquetes-publiques.lu/>) ou être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Luxembourg soit à l'adresse postale L-2090 Luxembourg soit par courriel à l'adresse [eiek2a@vdl.lu](mailto:eiek2a@vdl.lu) jusqu'au 19/12/2022 inclus au plus tard, ceci sous peine de forclusion.

Il est porté à la connaissance du public que suite à la consultation du public du 18/11/2022 au 19/12/2022, l'enquête publique sera organisée en date du 9 janvier 2023 entre 17.00 et 18.00 heures dans les locaux de la société LuxTram S.A., avec adresse à L-1347 Luxembourg, 61 circuit de la Foire Internationale. Afin de participer à cette enquête publique, les intéressé(e)s sont prié(e)s de s'inscrire par courriel à l'adresse [eiek2a@vdl.lu](mailto:eiek2a@vdl.lu).



**André VON DER MARCK**  
Directeur Général de LUXTRAM S.A.